Office of the Commissioner of
INDIGENOUS LANGUAGES
Bureau du Commissaire aux
LANGUES AUTOCHTONES

Demande de propositions : Analyse du contexte international et revue documentaire de la littérature grise sur les initiatives menées par des Autochtones en matière d'intelligence artificielle, de technologies langagières, de ressources de données linguistiques et de technologies émergentes

Contexte

Le Bureau du commissaire aux langues autochtones (le Bureau du commissaire) a été créé en vertu de la *Loi sur les langues autochtones* afin de soutenir et de promouvoir la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones au Canada. Dans le cadre de son mandat, le Bureau du commissaire est également chargé de sensibiliser le public aux droits linguistiques des Autochtones et de favoriser une meilleure compréhension de ces droits.

L'évolution continue de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies émergentes offre de nouvelles possibilités que les communautés autochtones explorent afin de soutenir la revitalisation, la préservation, la documentation, et l'enseignement des langues, ainsi que la transmission intergénérationnelle du savoir. Parallèlement, d'importants enjeux subsistent en ce qui concerne la souveraineté des Autochtones en matière de données, les protocoles culturels, la gouvernance, l'infrastructure, les capacités numériques et l'utilisation éthique des données linguistiques.

Afin de mieux comprendre l'évolution rapide du milieu et d'orienter les initiatives futures, le Bureau du commissaire souhaite retenir les services d'un promoteur qualifié pour effectuer une analyse du contexte international et une revue documentaire de la littérature grise sur les initiatives menées par des Autochtones en matière d'IA, de technologies langagières, de ressources de données linguistiques et de technologies émergentes. L'objectif de ce projet est de comprendre comment les peuples autochtones exercent leur autodétermination dans le développement, la gouvernance et l'utilisation de l'IA et des technologies émergentes au service de la réappropriation, de la revitalisation, du maintien et du renforcement des langues, ainsi que de la transmission intergénérationnelle du savoir.

Ce projet dressera un portrait des activités en cours, évaluera les facteurs qui influencent le degré de préparation à l'IA, examinera les approches de gouvernance et consignera les pratiques prometteuses, les leçons apprises et les tendances émergentes issues d'initiatives autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Enfin, le projet devra fournir des recommandations stratégiques destinées à orienter les futurs partenariats, les activités de renforcement des capacités et l'avancement de technologies langagières autochtones qui contribuent à la revitalisation linguistique.

Objectif

Le promoteur retenu devra :

- réaliser une analyse du contexte international portant sur les initiatives menées par des Autochtones en matière d'IA, de technologies langagières et de technologies émergentes;
- effectuer une revue documentaire de la littérature grise portant sur les initiatives autochtones liées à l'IA, aux technologies langagières numériques, à la gouvernance des données et aux technologies émergentes;
- évaluer l'état actuel des ressources numériques et des ressources de données linguistiques au sein des communautés autochtones;
- cerner les obstacles, les lacunes, les risques et les besoins en matière de renforcement des capacités qui touchent la participation des Autochtones aux initiatives linguistiques axées sur l'IA;
- recenser les pratiques prometteuses, les leçons apprises et les tendances émergentes issues d'initiatives reliées aux Autochtones au Canada et à l'étranger;
- formuler des recommandations stratégiques pour éclairer les travaux futurs du Bureau du commissaire sur le rôle que pourraient jouer l'IA et les technologies émergentes dans la revitalisation, le maintien, la préservation et le renforcement des langues autochtones.

Portée des travaux

Les travaux seront réalisés en trois phases.

Phase 1 : Démarrage du projet et conception de la recherche

Le promoteur retenu devra :

- confirmer les objectifs, les produits livrables, les échéanciers et les exigences en matière de rapports du projet;
- élaborer un plan de travail détaillé et une méthodologie de réalisation du projet;
- concevoir une méthodologie de recherche, élaborer des questions de recherche et établir un cadre de collecte de données pour orienter l'analyse du contexte et la revue documentaire;
- établir le cadre analytique pour l'analyse du contexte et de la revue documentaire de la littérature grise;
- établir des protocoles de mobilisation éthique et obtenir, au besoin, les approbations requises en matière d'éthique de la recherche.

Produits livrables

- Plan de travail du projet
- Méthodologie de recherche (y compris la conception de recherche, le cadre de collecte de données, le cadre analytique et les questions de recherche)
- Protocoles de mobilisation éthique et d'éthique de la recherche
- Documents sur l'éthique (au besoin)

Phase 2 : Analyse du contexte international et revue documentaire de la littérature grise

Le promoteur retenu effectuera une analyse du contexte et procédera à une revue documentaire de la littérature grise portant sur les initiatives dirigées par les Autochtones. La priorité devrait être accordée aux initiatives conçues et gérées par des Autochtones ainsi qu'aux initiatives dirigées par les communautés. Les collaborations externes ne devraient être envisagées que si les mécanismes de gouvernance autochtones et le pouvoir de décision des Autochtones sont clairement établis, dans les domaines suivants :

- l'intelligence artificielle (IA);
- les technologies langagières;
- la documentation et la préservation des langues;
- les ressources linguistiques numériques;
- la gouvernance des données et la souveraineté des Autochtones en matière de données;
- l'infrastructure numérique et le renforcement des capacités;
- les technologies émergentes à l'appui de la revitalisation linguistique et culturelle.
- Il faut examiner comment l'IA et les technologies émergentes peuvent soutenir la documentation, la transmission et la préservation des connaissances détenues par des locuteurs et locutrices d'expérience, tout en respectant les protocoles culturels et les droits de propriété des Autochtones à l'égard des ressources linguistiques.

La revue doit définir :

- les initiatives, les projets et les programmes actuellement en place;
- les pratiques prometteuses et exemplaires;
- les approches en matière de gouvernance et d'intendance;
- les indicateurs de préparation de l'IA et les conditions propices à son utilisation;
- les obstacles, les risques et les leçons apprises;
- les possibilités de renforcement des capacités;
- les tendances et les possibilités présentant un intérêt pour la revitalisation des langues autochtones au Canada.

Produits livrables

- Rapport d'analyse du contexte international et d'examen de la documentation grise (en français et en anglais)
- Inventaire des initiatives dirigées par les Autochtones dans les domaines de l'IA et des technologies émergentes
- Rapport provisoire sur les constatations (en anglais et en français)

Phase 3 : Analyse, évaluation de l'état de préparation à l'IA et recommandations stratégiques

À partir des constatations issues de l'analyse du contexte et de la revue documentaire de la littérature grise, le promoteur retenu devra :

- analyser les facteurs qui influencent l'état de préparation à l'IA ainsi que les tendances et les lacunes;
- cerner les possibilités d'investissements futurs, de partenariats, de projets pilotes et d'activités de renforcement des capacités;
- élaborer des recommandations stratégiques à l'intention du Bureau du commissaire.

Produits livrables

- Rapport destiné aux communautés sur les pratiques prometteuses, les leçons apprises et les tendances émergentes (en anglais et en français)
- Rapport sur les recommandations stratégiques (en anglais et en français)
- Sommaire du rapport (en anglais et en français)
- Dossier de présentation

Principaux produits livrables

Le promoteur retenu devra fournir les éléments suivants :

1. Plan de travail du projet
2. Méthodologie de recherche (y compris la conception de recherche, le cadre de collecte de données, le cadre analytique et les questions de recherche)
3. Protocoles de mobilisation éthique et d'éthique de la recherche
4. Documents sur l'éthique (au besoin)
5. Rapport d'analyse du contexte international et d'examen de la documentation grise (en français et en anglais)
6. Inventaire des initiatives dirigées par les Autochtones dans les domaines de l'IA et des technologies émergentes
7. Rapport provisoire sur les constatations (en anglais et en français)
8. Rapport destiné aux communautés sur les pratiques prometteuses, les leçons apprises et les tendances émergentes (en français et en anglais)
9. Rapport sur les recommandations stratégiques (en anglais et en français)

10. Sommaire du rapport (en anglais et en français)
11. Rapport combiné définitif (en anglais et en français)
12. Dossier de présentation

Attentes relatives au projet

Le promoteur retenu devra :

1. posséder une connaissance approfondie de la revitalisation des langues autochtones et des droits linguistiques des peuples autochtones au Canada;
2. faire preuve d'une expertise en IA, en technologies émergentes, en gouvernance des données et en innovation des écosystèmes;
3. posséder une expérience pertinente en matière d'analyses environnementales, d'évaluations de l'état de préparation et de recherches menées avec les communautés;
4. appliquer les principes de la souveraineté des Autochtones en matière de données, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), de la *Loi sur les langues autochtones*, ainsi que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP)®, les principes de CARE (avantage collectif, autorité en matière de contrôle, responsabilité et éthique) visant la gouvernance des données des Autochtones, les protocoles et modèles de gouvernance propres aux communautés, et les pratiques de recherche éthique;
5. collaborer avec les communautés autochtones, les organisations et les partenaires de façon respectueuse et porteuse de sens;
6. mener les travaux selon des principes de confiance, de réciprocité, d'établissement de relations et d'humilité culturelle;
7. formuler des recommandations pratiques et réalisables.

Exigences relatives au promoteur

Le soumissionnaire doit posséder :

- une expérience démontrée dans la réalisation de projets de recherche d'envergure nationale et d'analyses du contexte;
- une expérience dans l'évaluation de l'adoption des technologies, de l'état de préparation à l'innovation ou de la capacité numérique;
- une expertise en intelligence artificielle, en technologies émergentes ou en transformation numérique;
- une expérience de travail dans des contextes complexes, diversifiés ou sensibles;
- la capacité de communiquer des enjeux complexes de façon claire, accessible et convaincante, notamment dans ses rapports;

- une bonne compréhension de la souveraineté des Autochtones en matière de données et des pratiques de mobilisation éthique;
- une expérience de travail auprès de communautés, d'organisations et de partenaires autochtones partout au Canada;
- de l'expérience dans l'obtention et la gestion d'approbations en matière d'éthique de la recherche;
- de solides capacités d'analyse, d'animation et de rédaction de rapports;
- la capacité de fournir un travail de grande qualité dans le respect des échéanciers et du budget établis;
- des compétences culturelles ainsi qu'une expérience de travail auprès des peuples et des communautés autochtones dans une démarche respectueuse, relationnelle et inclusive;
- au moins trois références relatives à des projets comparables.

Spécifications budgétaires

Un budget maximal de 100 000 $ est prévu pour mener à bien la portée des travaux décrite dans la présente demande de propositions (DP).

Instructions relatives à la présentation des propositions

Toutes les propositions doivent parvenir au Bureau du commissaire aux langues autochtones au plus tard **le 13 novembre 2026 à 17 h (HE).**

Toutes les propositions doivent indiquer clairement le nom du promoteur et être soumises en format PDF par voie électronique. L'objet du courriel doit être libellé comme suit :

« DP – Analyse du contexte international et revue documentaire de la littérature grise sur les initiatives menées par des Autochtones en matière d'intelligence artificielle, de technologies langagières, de ressources de données linguistiques et de technologies émergentes »

Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse :
rfp@ocil-ila.ca

Exigences relatives à la présentation des propositions

Toutes les propositions doivent comporter les informations suivantes :

1. un sommaire décrivant la compréhension du projet par le promoteur et l'approche proposée;
2. une description de l'expérience pertinente en matière de mobilisation

communautaire, de projets de recherche d'envergure nationale et d'analyses du contexte, accompagnée d'exemples de travaux réalisés;

3. les qualifications et les capacités pertinentes au regard de la présente DP;
4. l'organisation du projet, notamment la composition de l'équipe et les fonctions respectives;
5. l'approche et la méthodologie proposées;
6. l'échéancier du projet et les principaux jalons;
7. les références de clients (au moins trois) et leurs coordonnées;
8. une ventilation détaillée des coûts (en dollars canadiens, TVH comprise) conforme au budget établi.

Critères d'évaluation

Le Bureau du commissaire choisira le ou les promoteurs qui répondent le mieux à ses besoins globaux, et ce, à son entière discrétion. Les considérations générales suivantes serviront à déterminer le ou les promoteurs retenus :

Critères	Pondération
Expérience, expertise et approche éthique de la recherche en contexte autochtone	30 %
Compréhension du contexte et des objectifs	25 %
Plan de travail et méthodologie proposés	20 %
Expertise technique (IA et technologies émergentes)	10 %
Prix total conforme au budget établi	15 %

Échéancier

Les dates indiquées ci-dessous sont fournies à titre informatif et aux fins de planification seulement, et peuvent être modifiées à l'entière discrétion du Bureau du commissaire.

Description des produits livrables	Date d'échéance
Diffusion, publication et mise en ligne de la DP	14 octobre 2026
Date limite de présentation des propositions	13 novembre 2026

Achèvement de l'évaluation des propositions	30 novembre 2026
Sélection finale	4 décembre 2026
Date de début prévue du contrat : Sous réserve des dernières approbations internes	14 décembre 2026
Remise des produits livrables : Sous réserve des dernières approbations internes	30 juin 2027

Les dates indiquées sont provisoires. Le Bureau du commissaire pourra, à son entière discrétion et en tout temps, modifier ces dates d'ici la date limite de présentation des propositions.

Droits du Bureau du commissaire

Le Bureau du commissaire se réserve le droit :

1. de rejeter toute proposition ou toutes les propositions reçues en réponse à la présente DP;
2. d'entreprendre des négociations avec un ou plusieurs promoteurs;
3. d'accepter une proposition en totalité ou en partie;
4. d'annuler la présente DP ou d'en publier une nouvelle en tout temps;
5. de vérifier les renseignements fournis dans les propositions;
6. de confier les travaux subséquents sans la tenue d'un autre processus concurrentiel.

La présente DP est publiée uniquement dans le but de solliciter des propositions et ne constitue pas un appel d'offres, sauf indication contraire expresse. Le Bureau du commissaire n'assume aucune responsabilité à l'égard des dépenses, des réclamations ou des coûts engagés par le promoteur relativement à la préparation ou à la présentation d'une proposition.
La présentation d'une proposition vaut reconnaissance et acceptation de ces conditions par le promoteur.

Dispositions supplémentaires

Prix : Les entrepreneurs doivent fournir un prix fixe ferme, comprenant les frais administratifs, les frais de déplacement, les coûts du matériel, la traduction, l'impression des ébauches de concepts et la TVH.

Confidentialité : Le Bureau du commissaire considérera comme confidentielles les réponses reçues dans le cadre de la présente DP et les utilisera uniquement aux fins de la sélection du soumissionnaire retenu.

Précisions et questions : Un accusé de réception sera envoyé pour chaque proposition reçue. Toute question ou demande de précisions concernant la présente DP doit être transmise par écrit à : rfp@ocil-ila.ca.

Réponses et présentation : Seules les propositions reçues dans les délais prescrits seront évaluées. Les propositions doivent parvenir au Bureau du commissaire au plus tard le 13 novembre 2026 à 17 h (HNE).

Les propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse : rfp@ocil-ila.ca.